

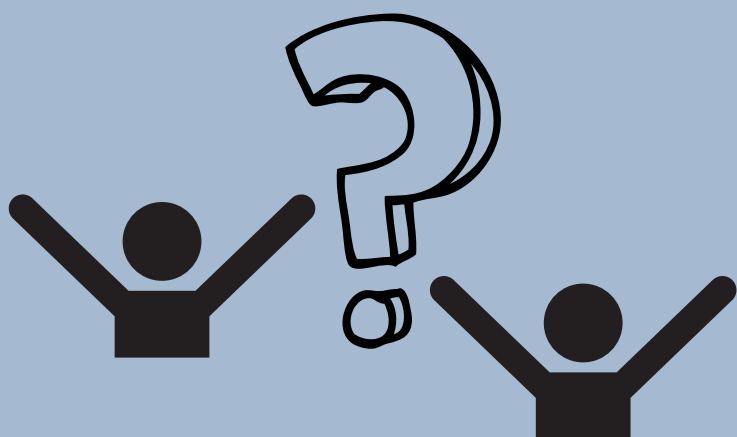
## Maroc : Quelle gestion des corps pour les personnes décédées ou disparues en migration ?

Il existe des différences sensibles entre régions. Les pratiques sont plus structurées en zones urbaines. Néanmoins, aucune norme nationale n'existe en Algérie.

### Récupération des corps

Occasionnelle en mer

Fréquente à terre (mais conditionnée par le contexte local)



### Identification des corps

Toujours conditionnée à une déclaration de disparition par la famille :

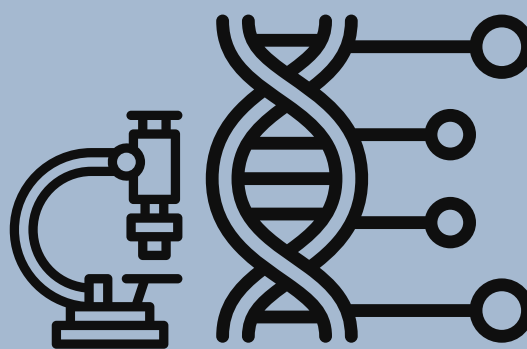
- Démarches occasionnelles d'identification pour nationaux
- Démarches occasionnelles d'identification pour étrangers

## Collecte de données

Collecte ADN **fréquente**  
(conditionnée par le contexte local)

Autopsies **occasionnelles**

Collecte et archivage des données post-mortem : **fréquent**  
(et conditionné au contexte local)



## Sépultures

Individualisation des sépultures : **occasionnel**  
et conditionné par le contexte local

Traçage et localisation : **aucune information**

Rapatriement des corps : **occasionnel**

Emission de certificats de décès : **fréquent et conditionné à la demande de la famille**

## Dispositifs de recherche des corps

Pour les nationaux : **aucune information**

Pour les personnes étrangères : **aucune information**

